



*******urgent svp aider moi*******

Par toufik, le 19/09/2008 à 03:26

j'etais locataire chez un bailleur de 2002 à avril 2008. en 2006 j'ai eu des difficultés à payer mon loyer pendant un mois, mon bailleur m'a mis en demeure. quelque temps après je me suis retrouvé sans bail. j'ai appelé une association qui m'a aidé à constituer un dossier FSL qui m'a été accordé. ce qui fait que le bailleur a refusé cette somme(?). mais maintenant le problème est que mon bailleur n'a pas reçu le rappel APL de la part de la CAF depuis février 2006 à avril 2008. en début j'ai eu rendez-vous chez mon bailleur pour signer un nouveau bail car mon immeuble va être démolit. du coup j'ai déménagé chez un autre bailleur que j'ai trouvé par mes propres moyens. maintenant mon bailleur ne veut pas me rendre la caution en prétextant que tant qu'il n'aura pas reçu le rappel APL de la part de la CAF j'aurai pas ma caution. en a-t-il le droit???????????????????????????????????? je lui ai écrit un courrier avec AR 2 mois après mon départ de mon ancien logement. TOUJOUR PAS DE NOUVELLE. que dois-je faire,????????????????????????????????????

aider moi svp je suis sans emploi et j'ai des enfants à charge j'ai besoin de cette somme pour mes enfants.
merci par avance

Par domi, le 19/09/2008 à 19:08

bonsoir, n'avez-vous pas pensé à vous déplacer à la CAF, pour voir ce qui se passe...? le dossier ne va peut-être pas se débloquer tout seul !Domi